



LE 6 OCTOBRE 2014

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, le lundi 6 octobre 2014 à 20 h, à laquelle sont présents :

Mme Nancy Pelletier, conseillère
M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absence motivée : M. Pierre Carignan, conseiller

6797-061014 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

- . Rapport des permis septembre 2014

ADMINISTRATION

- . Rapport budgétaire septembre 2014

RAPPORT DU MAIRE - SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BEUPRÉ

Monsieur le Maire fait mention que le rapport du maire sur la situation financière de la Ville déposé sous la cote 061014-01 ainsi que la liste des contrats adjugés depuis le 9 septembre 2013 jusqu'au 3 octobre 2014, déposée sous la cote 061014-02 et comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et totalisant 25 000 \$ auprès d'un même fournisseur sont disponibles à l'Hôtel de Ville de Beupré, à toute personne qui en fera la demande.

6798-061014 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 SEPTEMBRE 2014**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2014.

6799-061014 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 1401726 à 1401785	170 795,39 \$
Numéros 1401786 à 1401847	961 993,53 \$
Numéros 1401748 à 1401862	120 938,91 \$

6800-061014 **DEMANDE DE PRÊT TABLES ET CHAISES PAR LA FABRIQUE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'entériner le prêt de tables et chaises à la Fabrique le 21 septembre 2014.

6801-061014 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 1174 – SUR LES SYSTÈMES D'ALARME ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 1174 intitulé « Règlement sur les systèmes d'alarme et applicable par la Sûreté du Québec ».

6802-061014 **LÉGION ROYALE CANADIENNE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement :

- a) d'autoriser M. Michel Paré à participer au dîner qui se tiendra le 15 novembre 2014 au coût de 100,00 \$; et
- b) d'acheter une page de publicité dans le livre Souvenir 20^e anniversaire au coût de 150,00 \$.

6803-061014 **PROJET DE CONSTRUCTION – HABITATION CANADIENNE (304 À 312, RUE DES MÉSANGES)**

Attendu que l'entreprise Habitation Canadienne Inc. a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un immeuble de 4 logements tenus en copropriété compris dans le développement domiciliaire Villas Mont Ste-Anne et qui seront désignées comme étant les 304 à 312, rue des Mésanges;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 972, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 972 et qu'ils sont d'avis que le projet de construction est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que la construction s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6804-061014 **PROJET DE CONSTRUCTION – HABITATIONS BOIVIN (24, RUE DE LA BRUNELLE)**

Attendu que l'entreprise Habitations Boivin a déposé les plans préparés par l'architecte Yvan Deschênes datés du 3 septembre 2014 pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée tenue en copropriété dans le développement domiciliaire Faubourg de la Crête phase III qui sera désignée comme étant le 24, rue de la Brunelle ;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6805-061014 **PROJET DE CONSTRUCTION HABITATIONS BOIVIN – (58-62, RUE DE LA TRAVERSE)**

Attendu que l'entreprise Habitations Boivin a déposé les plans préparés par l'architecte Yvan Deschênes datés du 8 septembre 2014 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées tenues en copropriété et situées dans le développement domiciliaire Faubourg de la Crête qui seront désignées comme étant les 58-62, rue de la Traverse;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et

1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6806-061014 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (9, RUE DE L'AVALANCHE)**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 9, rue de l'Avalanche a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 1097, la construction d'un bâtiment accessoire à être érigée dans le développement domiciliaire Les Coteaux Mont Ste-Anne est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1097 et qu'ils sont d'avis que le cabanon projeté s'harmonise au bâtiment principal et est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6807-061014 **PROJET DE CONSTRUCTION – LA SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ (120, RUE DE L'ANSE)**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans préparés par Stéphane Rioux datés du 4 août 2014 pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire la Seigneurie de Beupré qui sera désignée comme étant le 120, rue de l'Anse;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 1044, la construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés et que la construction projetée s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6808-061014 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE (64-68, RUE DE LA SUPER S)**

Attendu que l'entreprise Habitations Boivin a déposé les plans préparés par l'architecte Yvan Deschênes datés du 22 septembre 2014 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées tenues en copropriété et situées dans le développement domiciliaire Faubourg de la Crête qui seront désignées comme étant les 64-68, rue de la Super S;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6809-061014 **PROJET DE CONSTRUCTION - FAUBOURG DE LA CRÊTE (82-86, RUE DE LA TRAVERSE)**

Attendu que l'entreprise Habitations Boivin a déposé les plans préparés par l'architecte Yvan Deschênes datés du 22 septembre 2014 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées tenues en copropriété et situées dans le développement domiciliaire Faubourg de la Crête qui seront désignées comme étant les 82-86, rue de la Traverse;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6810-061014 **PROJET DE CONSTRUCTION - FAUBOURG DE LA CRÊTE (41-45, RUE DE LA TRAVERSE)**

Attendu que l'entreprise Habitations Boivin a déposé les plans préparés par l'architecte Yvan Deschênes datés du 7 août 2013 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées

tenues en copropriété et situées dans le développement domiciliaire Faubourg de la Crête qui seront désignées comme étant les 41-45, rue de la Traverse;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6811-061014 **PROJET DE CONSTRUCTION - FAUBOURG DE LA CRÊTE (49-53, RUE DE LA TRAVERSE)**

Attendu que l'entreprise Habitations Boivin a déposé les plans préparés par l'architecte Yvan Deschênes datés du 7 août 2013 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées tenues en copropriété et situées dans le développement domiciliaire Faubourg de la Crête qui seront désignées comme étant les 49-53, rue de la Traverse;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6812-061014 **PROJET DE CONSTRUCTION - FAUBOURG DE LA CRÊTE (73-77-81, RUE DE LA TRAVERSE)**

Attendu que l'entreprise Habitations Boivin a déposé les plans préparés par l'architecte Yvan Deschênes datés du 22 septembre 2014 pour une demande de permis pour la construction de trois résidences unifamiliales en rangées tenues en copropriété et situées dans le développement domiciliaire Faubourg de la Crête qui seront désignées comme étant les 73, 77 et 81, rue de la Traverse;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6813-061014 **PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE – CHALETS MONT STE-ANNE (97 ET 100, RUE DU BEAU-SÉJOUR)**

Attendu que l'entreprise Habitations Boivin a déposé, au nom des propriétaires des unités 97 et 100, rue du Beau-Séjour, les plans pour une demande de permis pour des travaux de réfection affectant l'apparence extérieure des unités de condos qui font partie de l'ensemble résidentiel Chalets Mont Ste-Anne;

Attendu que les propriétaires ont obtenu l'autorisation par résolution du syndicat de la copropriété pour la réalisation des travaux;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 972, le projet de rénovation affectant l'extérieur de l'immeuble est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les travaux ne mettent pas en péril la qualité architecturale de l'ensemble résidentiel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6814-061014 **PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE – CHALETS MONT STE-ANNE (98 ET 99, RUE DU BEAU-SÉJOUR)**

Attendu que l'architecte Yvan Blouin a déposé, au nom des propriétaires des unités 98 et 99, rue du Beau-Séjour, une demande de permis pour des travaux de réfection, suivant les plans préparés par Habitations Boivin, affectant l'apparence extérieure des unités de condos qui font partie de l'ensemble résidentiel Chalets Mont Ste-Anne;

Attendu que les propriétaires ont obtenu l'autorisation par résolution du syndicat de la copropriété pour la réalisation des travaux;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 972, le projet de rénovation affectant l'extérieur de l'immeuble est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que l'ajout de la lucarne s'intègre au cadre bâti et ne met pas en péril la qualité architecturale de l'ensemble résidentiel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de rénovation.

6815-061014 **PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE – CHALETS MONT STE-ANNE (77 À 96 RUE DU BEAU-SÉJOUR)**

Attendu que l'entreprise Habitations Boivin a déposé, au nom des propriétaires des unités 77 à 96, rue du Beau-Séjour, les plans pour une demande de permis pour des travaux de réfection affectant l'apparence extérieure des unités de condos qui font partie de l'ensemble résidentiel Chalets Mont Ste-Anne;

Attendu que les propriétaires ont obtenu l'autorisation par résolution du syndicat de la copropriété pour la réalisation des travaux;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 972, le projet de rénovation affectant l'extérieur de l'immeuble est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les travaux ne mettent pas en péril la qualité architecturale de l'ensemble résidentiel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de rénovation.

6816-061014 **NOMINATION D'UN ARPEUTEUR GÉOMÈTRE POUR LA RUE LARSEN (RAYON DE RUE)**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater « Groupe Giroux » pour effectuer une opération cadastrale dans le but de créer une nouvelle assiette d'une section de la rue Larsen et de créer un rond de virée, le tout suivant l'offre de services datée du 3 octobre 2014, au montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables, les frais d'extraction et les frais de dépôt au cadastre.

6817-061014 **NOMINATION D'UN ARPEUTEUR GÉOMÈTRE POUR L'AVENUE ROYALE (SERVITUDES, BORNE-FONTAINE ET ACQUISITIONS DE TERRAINS)**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater Monsieur Pierre Clavet pour effectuer une description technique sur une partie du lot 3 682 429, servitude d'implantation et 3 opérations cadastrales dans le but d'agrandir l'assiette d'une section de l'avenue Royale, le tout suivant l'offre de services datée du 6 octobre 2014, au montant de 2 425,00 \$ plus les taxes applicables et les frais de dépôt au cadastre.

6818-061014 **BORDURES EN FACE DU 69, RUE SAINT-LOUIS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser la pose de bordures en face du 69 rue Saint-Louis pour un coût approximatif de 1 700 \$ plus les taxes. Cette somme sera payée à même le surplus de l'année en cours ou accumulé.

6819-061014 **APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES AVENUE ROYALE OUEST**

Considérant que la Ville de Beauré désire obtenir des offres pour des services professionnels en ingénierie pour le prolongement des services pour l'Avenue Royale Ouest;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres et plus spécifiquement la grille de pondération et d'évaluation;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement ce qui suit :

- d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres pour services professionnels en ingénierie pour le prolongement des services de l'Avenue Royale Ouest ainsi que la grille de pondération et d'évaluation des offres qui en fait partie intégrante;
- d'autoriser la greffière, madame Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres public pour obtenir les services professionnels en conformité avec les documents ci-avant mentionnés et acceptés par le conseil.

6820-061014 **NOMINATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES AVENUE ROYALE OUEST**

Considérant que la Ville de Beauré désire obtenir des offres pour des services professionnels en ingénierie pour le prolongement des services pour l'Avenue Royale Ouest;

Considérant, qu'à cet effet, le Conseil municipal doit désigner les membres du Comité de sélection afin d'évaluer les offres reçues;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes membres du comité de sélection pour l'appel d'offres concernant les services professionnels en ingénierie :

- M. Roch Lemieux, Directeur général à la Ville de Beauré;
- M. Richard Lampron, Directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à la Ville de Beauré;
- M. Serge Dufour, ingénieur

6821-061014 **AUTORISATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #2 RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES ET DE VOIRIE DES RUES ROYALE, ST-PATRICE, LACHANCE, BEAUREGARD ET LARSEN**

Considérant la recommandation positive de la firme SMⁱ inc. et du Directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu concernant le paiement du décompte progressif #2 des travaux de réfection des infrastructures et de voirie des rues Royale, St-Patrice, Lachance, Beauregard et Larsen;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 868 913,89 \$ incluant les taxes et financée par le règlement 1171.

6822-061014 **LES 3 JUBES - AUTORISATION À CIRCULER DANS LES RUES**
(défi sportif les 26 et 27 septembre 2015)

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement d'autoriser l'organisme « Les 3 Jubes » à tenir une course à relais d'une durée de 24 heures, dont le point de départ se fera au Mont Ste-Anne et l'arrivée, sur les Plaines d'Abraham, dans certaines rue de la Villes les 26 et 27 septembre 2015, le tout conditionnellement à l'obtention des autorisations nécessaires de la Sûreté du Québec et du ministère des Transports.

6823-061014 **EMBAUCHE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE DU PARC DES GOÉLANDS ET DU PARC DU FAUBOURG DE LA CRÊTE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'embaucher M. Carol Simard pour l'entretien de la patinoire du Parc des Goélands et du Parc du Faubourg de la Crête au tarif horaire de 14,95 \$ et M. Patrick Saillant, à titre de remplaçant au tarif horaire de 14,70 \$, le tout suivant la politique salariale.

6824-061014 **EMBAUCHE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE LA PISTE DE SKI DE FOND ET DE LA PATINOIRE DU PLATEAU SPORTIF**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'embaucher M. Robert Paré pour l'entretien de la piste de ski de fond et de la patinoire du plateau sportif et aux besoins des autres patinoires au tarif horaire de 15,20 \$ et M. Patrick Saillant, à titre de remplaçant au tarif horaire de 14,70 \$, le tout suivant la politique salariale.

6825-061014 **EMBAUCHE PRÉPOSÉE À L'ACCUEIL AU SKI DE FOND**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'embaucher Mme Ginette Séguin comme préposée à l'accueil au tarif horaire de 12,70 \$ suivant la politique salariale.

6826-061014 **DÉJEUNER - FONDATION DE L'HÔPITAL SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ – PRÊT DE MATÉRIEL**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de prêter et de livrer du matériel (chaises et tables) pour le déjeuner qui se tiendra le 23 novembre.

6827-061014 **DÉJEUNER - FONDATION DE L'HÔPITAL SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ – COMMANDITE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de souscrire au plan de commandite pour un montant de 1 000 \$.

6828-061014 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION PUBLIQUE POUR L'ACHAT D'UN CAMION UNITÉ D'URGENCE**

ATTENDU la résolution #6763-180814 adoptée le 18 août 2014 autorisant l'appel d'offres public pour l'achat d'un camion unité d'urgence pour le service de sécurité incendie;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de l'estimé des coûts produit par M. Patrick Goupil, en date du 4 juillet 2014;

ATTENDU les soumissions reçues des soumissionnaires suivants :

Nom du soumissionnaire	Avant taxes	Après taxes
Industries Lafleur inc.	249 833,00 \$	287 245,49 \$
Maxi Métal inc.	244 995,00 \$	281 683,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard , appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie « Maxi Métal inc. » au montant de 281 683 \$ incluant les taxes applicables, et ce, conformément au devis et à sa soumission.

6829-061014 **MODIFICATION DE LA PÉRIODE DE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVEMENT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ENTRE LA VILLE DE BEAUPRÉ ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TITE-DES-CAPS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement de modifier la période de renouvellement de l'entente intermunicipale qui sera d'une période d'un (1) an à compter du 31 décembre 2014 au lieu de trois (3) ans.

6830-061414 **FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser les pompiers disponibles à participer au Festival de l'Oie des Neiges qui se tiendra du 10 au 13 octobre 2014 et à utiliser les équipements et véhicules nécessaires. Il s'agit d'une activité de bénévolat.

AVIS MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Michel Paré qu'il y aura adoption à une séance ultérieure d'un règlement modifiant le Règlement no 994 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité pour interdire le stationnement en tout temps sur une section du chemin de la Rivière et sur une section de la rue des Érables, le long du centre des loisirs.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Six (6) personnes sont présentes et plusieurs commentaires ont été émis et questions ont été posées concernant :

- Est-ce que la Ville va appuyer le CPE dans sa démarche?

6831-061014 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Monsieur Éric Desaulniers et résolu unanimement que cette séance soit levée à 21 h 03.

Michel Paré
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale